

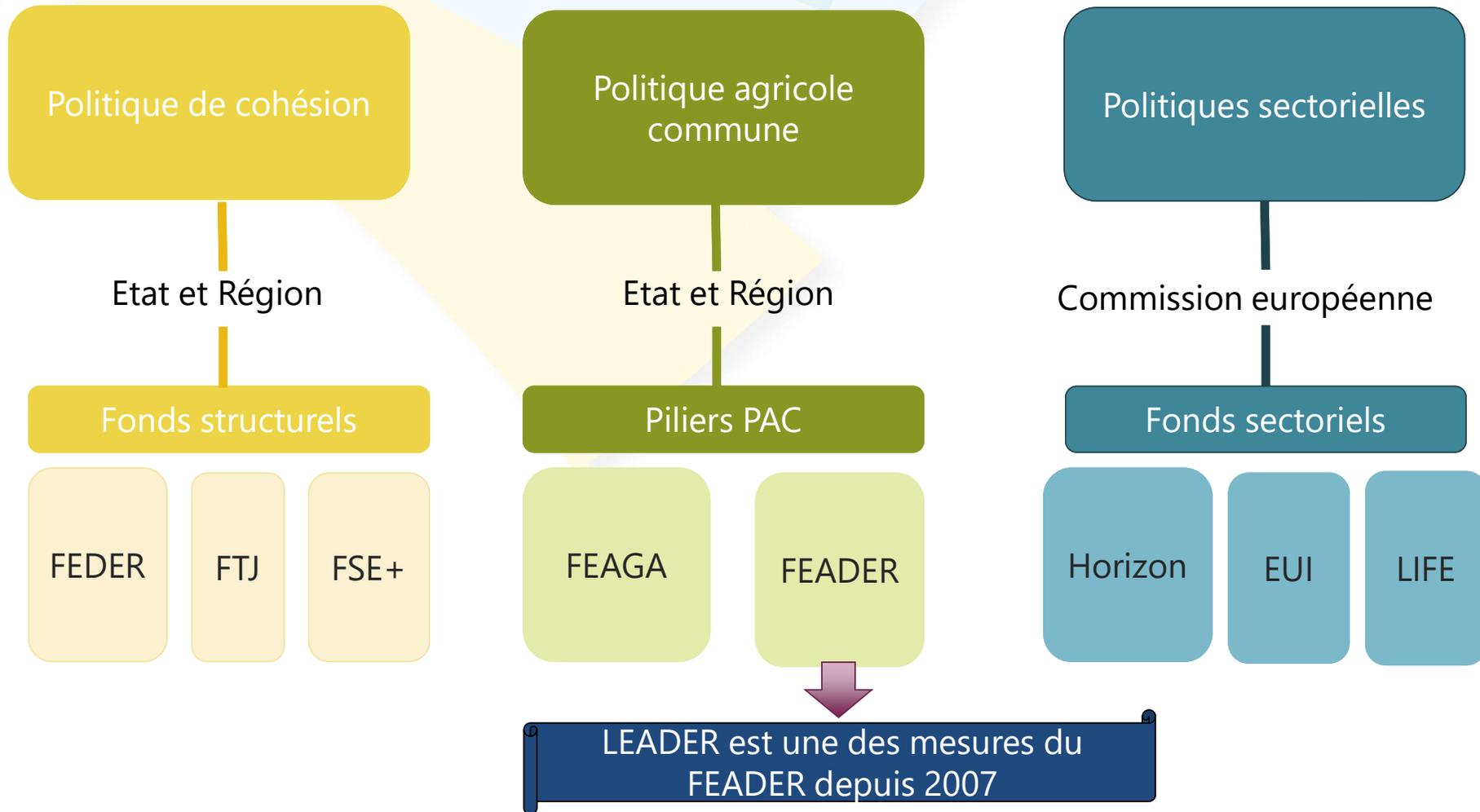
La stratégie LEADER

Programme 2023 - 2027

“Pour une ruralité
dynamique, innovante
et durable”



Le programme LEADER dans le cadre des politiques européennes



L'esprit du programme : l'approche LEADER

- L'approche LEADER = une **réponse à l'échec des politiques descendantes traditionnelles** pour s'attaquer aux problèmes de nombreuses zones rurales d'Europe
- L'idée : mobiliser le dynamisme et les ressources **des personnes et des organisations locales (publiques, privées et société civile) en tant qu'acteurs plutôt que bénéficiaires du développement**
=> Leader est un DLAL = Développement Local par les Acteurs Locaux
- Ces groupes d'action locale sont **l'outil principal de l'application de l'approche LEADER** du développement des territoires par :
 - la **participation directe** des représentants locaux au développement et à la mise en œuvre des stratégies locales
 - la **prise de décision** dont **l'attribution de subventions**



L
e
A
D
l'
R

liaison
entre les
Actions de
Développement de
économie
Rurale

Les 7 piliers du programme LEADER

- Une démarche **ascendante, locale, partenariale, multisectorielle, participative et innovante**

+ Un enjeu important autour de **la coopération**

Dès le début du programme, le GAL pourra travailler sur des idées de projets de coopération à mener avec d'autres territoires (à l'échelle européenne voire internationale)

Exemples de projets accompagnés par notre GAL sur le précédent programme :

- Canalathlon en Lauragais,
- Plan alimentaire territorial entre Castelnaudary et la Haute-Vallée de l'Aude
- Aménagement sur l'Hers vif



En France, 339 GAL
En Europe, 2800 GAL
recouvrent 61% de la
population

Programme LEADER 2023-2027 : Quelques éléments



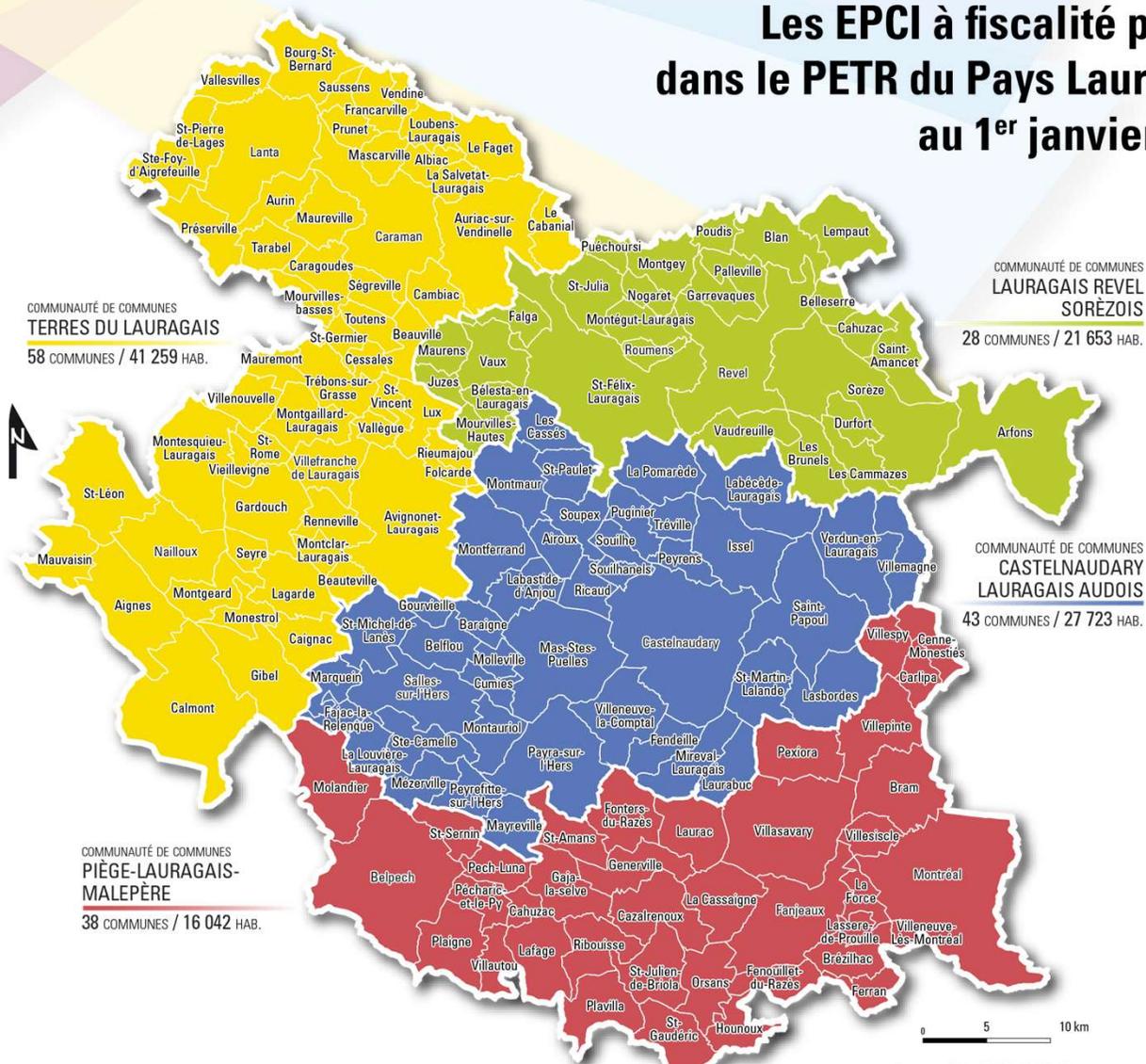
- **Le taux d'aide LEADER est de 80% de la dépense publique**
 - Ex d'un plan de financement :

Dépenses		Recettes	
		Europe / LEADER (maxi 64%)	64 000 €
		Contrepartie nationale	16 000 €
		Autofinancement (20% minimum)	20 000 €
Total dépenses	100 000 €	Total recettes	100 000 €

- **Des planchers de subvention différenciés pour les publics et les privés :**
 - A partir de 4 000 euros pour les privés
 - A partir de 10 000 euros pour les publics
- Des plafonds d'aides peuvent être fixés par les GAL.
 - Pour le Gal Lauragais : 50 000 € et 100 000€ pour les dossiers majeurs
- Les fonds européens interviennent toujours en dernier (au moment de l'octroi de l'aide et du paiement)
- Possibilité de projets de coopération avec d'autres territoires
- Une enveloppe est dédiée à l'animation du GAL (maxi 25%)

TERRITOIRE d'ACTION

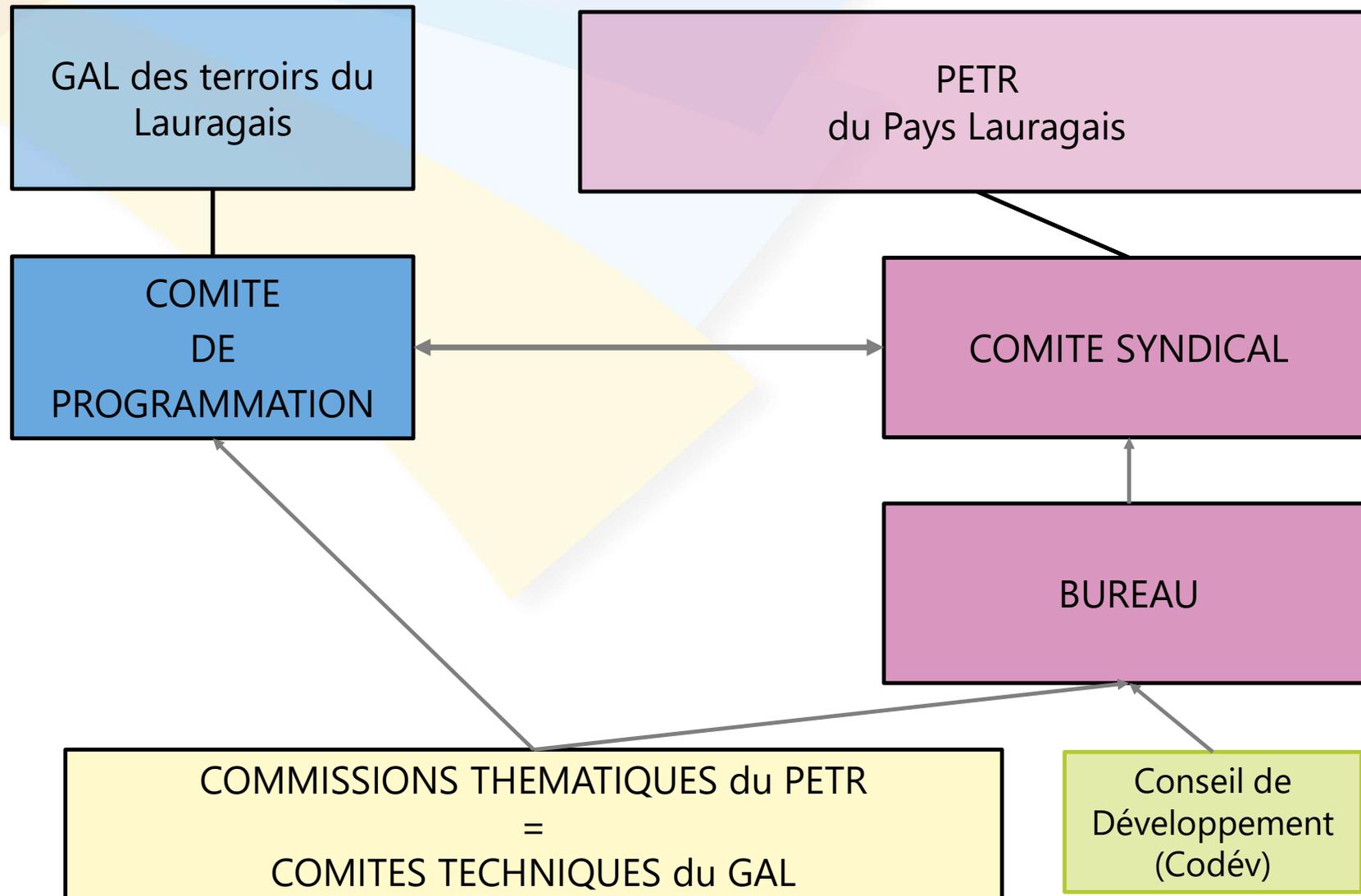
Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais au 1^{er} janvier 2023



Le Gal des Terroirs du Lauragais est porté par le PETR du Pays Lauragais.

- 3 départements (Aude, Haute-Garonne et Tarn),
- 4 communautés de communes,
- 167 communes
- 110 000 habitants.

Articulation des instances de gouvernance PETR/ GAL



L'accompagnement LEADER sur le territoire

Un projet de territoire à l'échelle du Pays

Une stratégie LEADER concertée

Un accompagnement technique et financier Via
une animation LEADER
(une enveloppe dédiée/ 20% de l'enveloppe)



Porteurs de projet du territoire

Les actions de développement du PÉTR du Pays Lauragais



Association



acteur public



entreprise

Les missions de développement touristique, culturel, et de transition écologique

Les objectifs transversaux de la stratégie LEADER

- L'ensemble de l'action du GAL sera tourné vers les **objectifs transversaux** suivants :
 - Intégrer une démarche de **transition écologique et énergétique** dans l'ensemble des politiques menées au niveau local : Transition écologique
 - **Viser l'efficacité de l'utilisation des ressources** et diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus : Ecologie Industrielle de Territoire
 - Agir **par, avec et pour les habitants**, les usagers. "Aller vers"
 - Mettre en œuvre une économie locale favorisant un **principe de solidarité et d'utilité sociale** : favoriser l'Economie Sociale et Solidaire.



Stratégie LEADER 2023/2027 du GAL Terroirs Lauragais

FA1 : Conforter
l'autonomie
économique et la
complémentarité des
territoires

FA2 : Accompagner le territoire
vers la **transition énergétique et
écologique**

Stratégie du
programme
LEADER 2023 -
2027

FA 3 :
Améliorer le **cadre de vie**,
facteur d'attractivité du
territoire

Développer les
coopérations



Stratégie LEADER 2023/2027 du GAL Terroirs Lauragais

1. Développer un Tourisme éco-responsable répondant aux besoins du territoire
2. Mettre en valeur les spécificités du Lauragais

Développer un Tourisme durable

1. Favoriser une alimentation locale et les circuits courts de proximité
2. Accompagner les travaux d'agropastoralisme

Favoriser une Alimentation locale et les Circuits courts

Structurer une Offre culturelle au plus près des habitants

1. Favoriser l'accès des publics et territoires éloignés de la culture (« aller vers »)
2. Valoriser un patrimoine « vécu », pour et par les habitants

Maintenir et développer une offre de Services

1. Développer des formes de services au plus près des habitants
2. Accompagner l'animation territoriale des acteurs locaux

FA1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

FA 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire

Stratégie du programme LEADER 2023 - 2027

Développer les coopérations

FA2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

Faciliter les moyens de Mobilité alternatifs

Accompagner l'Innovation écologique

1. Développer la pratique des mobilités actives individuelles dans les déplacements du quotidien
2. Favoriser les mobilités collectives ou partagées
3. Accompagner la mise en place de maisons de la mobilité sur le territoire

1. Accompagner et structurer le développement des ENR, tout en veillant à maîtriser la demande en énergie
2. Accompagner l'innovation écologique et l'économie motrice de transition

Des critères objectifs et mesurables

Environnementaux
Economiques
Diversité des partenaires
sociaux
Etc.

+ des plafonds d'intervention, des conditions ...

Déclinaison de la stratégie

- **3 Fiches actions** pour le développement local (mesure 19.2)
- **Simplification** des Fiches actions (peu de contraintes pour faciliter l'instruction).

=> La sélection des projets passera par les **grilles de sélection** (qui ne sont pas conventionnées).

+ une fiche action **coopération**

+ une fiche action **animation**

(fiches communes entre tous les GAL)

→ **Les fiches actions pourront être ajustées jusqu'au moment du Conventionnement. Elles pourront évoluer une fois par an**

Annexe 4 : Les fiches-actions déclinant le plan d'actions

doc de travail au 16/08/2023

LEADER 2023-2027	GAL des Terroirs Lauragais	
ACTION	N° I	Conforter l'autonomie économique du Pays Lauragais
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX <ul style="list-style-type: none"> • Initialement : Correspond à la date de sélection du GAL • Suite à modification : application à tous les dossiers déposés à partir de la date de COPROG ayant voté la modification 	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
1) <u>Thématique(s) prioritaires</u> L'économie de proximité ; l'accès à l'emploi en milieu rural		
2) <u>Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique</u> <p>Le Lauragais, du fait de sa proximité avec l'agglomération Toulousaine, bénéficie d'une dynamique d'accueil de populations nouvelles. Cette attractivité pose néanmoins un fort enjeu de création d'emplois in situ pour garantir une certaine autonomie territoriale. La volonté du territoire est d'accompagner la création d'activités valorisant les spécificités locales tout en répondant aux enjeux actuels liés aux changements climatiques et à la nécessaire transition énergétique. Aujourd'hui, les secteurs majeurs identifiés devant être ciblés dans le cadre du GAL sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme : le territoire s'est engagé depuis 2010 dans le développement d'une économie touristique à travers la construction d'une offre touristique de loisirs et de pleine nature écoresponsable. L'objectif, déjà mis en œuvre sur le précédent programme leader, est donc de valoriser le patrimoine naturel et culturel, les savoir-faire et d'accompagner les projets de développement touristiques dans le but de « bien accueillir » en Lauragais. Cette volonté s'inscrit dans un contexte local et international de crise sanitaire et écologique en intégrant de nouvelles dimensions (tourisme sportif, activités famille, agrotourisme). En 2019, il repositionne sa politique touristique, en passant d'un développement d'une destination Lauragais tourisme à la création d'une offre touristique écoresponsable à travers 4 thématiques identifiées : activités de pleine nature, patrimoine, gastronomie, canal du Midi. Un intérêt spécifique pour le développement des activités pour les familles a également été identifié. <p>L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent les fondements de l'économie du Lauragais. L'enjeu pour le territoire est de maintenir cette activité et de favoriser, à travers le programme LEADER, les circuits-courts qui mettent en valeur les produits de qualité et le terroir et qui permettent de réactualiser la consommation. Le territoire souhaite dans ce cadre soutenir les démarches collectives visant la rélocalisation de l'alimentation, la sensibilisation à une alimentation saine et aux modes de consommation responsables. La création et le développement de filières locales multisectorielles est un véritable enjeu pour le Lauragais. Les filières à accompagner sont celles à vocation première alimentaire, adaptées au changement climatique et à la transition environnementale. L'objectif est de répondre à la demande croissante des consommateurs et de la restauration collective, restauration hors domicile et transformation.</p> <p>Exemples de projet attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1. Aménagement des sentiers de randonnées, de lacs, vélotrail, accueil lors des mars des OTI, hébergements écoresponsables, etc. - 1.2. Mise en tourisme d'une poterie artisanale, création d'un bistrot de Pays - 1.3. Plan alimentaire territorial, développement de casiers de producteurs 		
3) <u>Descriptif des actions = objectifs opérationnels</u>		